

DGL EXPERTS CONSEILS
2 RUE RENE GOMEZ
34500 BÉZIERS
Tél : 0467092727

Email : dgl@dgl.fr



DR+

Déclaration des Revenus 2023

M THOMAS THIBAUT

Edition du mardi 11 juin 2024

Dossier : THOMAS THIBAUT

Déclaration : THOMAS THIBAUT

Déclarant 1 : THOMAS THIBAUT né(e) en 1958

Adresse : 9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Déclarant 2 : _____ né(e) en _____

SITUATION DE FAMILLE	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPES		DONT ENFANTS HANDICAPES		ENFANTS MAJEURS CELIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		Résid. exclusive	Résid. alternée	Résid. exclusive	Résid. alternée				
C		0	0	0	0	0	0	0	1

	Déclarant 1	Déclarant 2	Enfants	Total
Salaires, pensions, rentes imposables				
Pensions, retraites, rentes Déclarées	23 563			21 207
Abattement spécial de 10%	-2 356			21 207
			S/Total	Total
Revenus divers				
Revenus fonciers nets			129 534	
Revenus		129 534		129 534
REVENU BRUT GLOBAL				150 741
	Déclaré	Retenu	Déduction	Total
Charges déductibles du revenu global				
CSG déductible (100,00%)	11 282	11 282	11 282	-11 282
			S/Total	Total
Revenus soumis au taux forfaitaire				
Revenus imposés au PFU au taux de 12.8%			5 010	
REVENU NET IMPOSABLE				139 459
			S/Total	Total
Impôt au barème				
Impôt retenu sans revenus quotient			41 407	
Impôt calculé avec les droits normaux (1 parts)		41 407		
Tranche 0% (Jusqu'à 11294€)	11 294			
Tranche 11% (De 11294€ à 28797€)	17 503			
Tranche 30% (De 28797€ à 82341€)	53 544			
Tranche 41% (De 82341€ à 177106€)	57 118			
Impôt sur le revenu				41 407
Impôt après réductions				41 407
			S/Total	Total
Impôt proportionnel, reprise d'impôt, taxes annexes				
Imposition des revenus au PFU au taux de 12.8%			641	641
Plafonnement des avantages fiscaux (niches fiscales)				
Avantages fiscaux de 2013 à 2023 à plafonner			525	
Plafond de 2013 à 2023 des avantages fiscaux			10 000	
Plafond de 2013 à 2023 des avantages fiscaux (Spécifique)			18 000	

Plafond 2012 des avantages fiscaux (18000 + 139459 x 4%)				23 578	
Plafond 2011 des avantages fiscaux (18000 + 139459 x 6%)				26 368	
Plafond 2010 des avantages fiscaux (20000 + 139459 x 8%)				31 157	
Plafond 2009 des avantages fiscaux (25000 + 139459 x 10%)				38 946	
					0
				S/Total	Total
Crédits d'impôt					
Crédits d'impôt sur revenus mobiliers sur valeurs étrangères				616	
Prélèvement forfaitaire non libératoire déjà versé				642	
Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile				525	
					-1 783
Total de l'impôt sur le revenu net					40 265
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt					135
Total des prélèvements à la source IR (somme des cases §8)					-53 712
SOLDE IR -----					-13 312
Taux marginal (41%)					
Taux d'imposition moyen (27,86%)					
Revenu fiscal de référence (144 469)					
Montant imposé au taux marginal (57 118)					
Marge disponible avant d'être imposé sur la tranche supérieure (37 647)					
Taux PAS du foyer fiscal (27%)					
				Prél sol	CSG
				CRDS	Total
Contributions sociales					
Bases imposables	129 534	129 534		129 534	
Revenus de capitaux mobiliers	5 010	5 010		5 010	
CSG, CRDS et prélèvement social déjà prélevés	-5 010	-5 010		-5 010	
Revenus fonciers	129 534	129 534		129 534	
Taux	7,50%	9,20%		0,50%	
Montant	9 715	11 917		648	
dont cotisations déductibles sur revenus 2024 en 2025 (8808)					
					22 280
Total des contributions sociales nettes					22 280
Total des prélèvements à la source CS (somme des cases §8)					-26 836
SOLDE CONTRIBUTIONS -----					-4 556
TOTAL IMPOSITION NETTE QUI VOUS SERA REMBOURSEE -----					17 868
PRELEVEMENT FORFAITAIRE UNIQUE APPLIQUE					
REPORT(S) SUR DECLARATIONS FUTURES					
Déficit revenus capitaux mobiliers					-241
Déficits de 2020				-241	
PERP plafond de déduction - Déclarant 1					16 741
Plafond 2021				4 114	
Plafond 2022				4 114	
Plafond 2023				4 114	
Plafond 2024				4 399	
Avance de 60% des RICI versée par la DGFIP en janvier 2025					315

	Base	S/Total	Total
Prélèvement forfaitaire non libératoire réglé			
2CK - Prélèvement forfaitaire non libératoire sur RCM		642	642
Contributions sociales déjà prélevées			
Autres revenus n'ouvrant pas droit à CSG déductible (17,20%)	5 010	862	862

	Déclarant 1	Déclarant 2	Enfants	Total
Taux PAS du foyer				
IR après décote + impôt au taux marginal = A				41 407
IR après décote				41 407
Total des revenus imposables dans le champ du PAS = B = a+b+f+i+j+k				150 741
Traitements, salaires, pensions et rémunération des dirigeants = a	21 207			21 207
Revenus fonciers = k				129 534
Total des revenus imposables = C				150 741
Numérateur = E = A x (B/C) - D				41 407
Total des revenus dans le champ du PAS = F = 1+2+6+9+10+11				153 097
Traitements, salaires et pensions = 1 = (a + b) ou (c + f + g + j)				23 563
Pensions brutes avec retenue à la source = b ou g	23 563			
Revenus fonciers = 11				129 534
Taux PAS du foyer = E / F x 100 -----				27

		S/Total	Total
Impôt sur la fortune immobilière 2024			
Actif brut		2 733 000	
Biens détenus directement		305 000	
Immeubles bâtis	189 000		
Résidence principale (après abattement)	189 000		
Immeubles non bâtis, parts de groupements forestiers ou fonciers	116 000		
Autres biens non bâtis	116 000		
Biens détenus indirectement		2 428 000	
Passif		-2 552	
Autres dettes dont IFI théorique		2 552	
Total plafonné		2 552	
IFI théorique		-12 994	
Actif net imposable		2 717 454	
Tranche 0%		800 000	
Tranche 0.50%		500 000	
Tranche 0.70%		1 270 000	
Tranche 1%		147 454	
IFI avant réductions		12 865	
IFI après plafonnement		12 865	
IFI A PAYER -----			12 865

REVENUS 2023

23

Pour vous renseigner, un numéro..... ► 0467356945

ou une adresse internet..... ►

ou votre centre des finances publiques. ►

► SIP OUEST HERAULT SAID EXTERIEUR

Déclarez en ligne ou signez votre déclaration

et renvoyez-la à cette adresse

9 AVENUE PIERRE VERDIER CS 10564

34537 BEZIERS CEDEX

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUESeic
L'EXPERTISE
INNOVANTE

Date limite

Internet

Papier

M THOMAS THIBAUT

9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN

34410 SERIGNAN

POUR DÉCLARER SUR IMPOTS.GOUV.FR

VOTRE N° FISCAL POUR DÉCLARER EN LIGNE	SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE DE MOT DE PASSE
DÉCLARANT 1 1469517608160	N° D'ACCÈS EN LIGNE
DÉCLARANT 2	REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE : REPORTEZ-VOUS À VOTRE DERNIER AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU

SIGNEZ ET RENVOYEZ CETTE DÉCLARATION MÊME SI VOUS N'AVEZ RIEN À MODIFIER

VOUS AVEZ CHANGÉ D'ADRESSE EN 2023

DATE DU DÉMÉNAGEMENT / / 2 0 2 3

Adresse
au 1er janvier 2024

N° RUE

CODE POSTAL COMMUNE

Appartement

N° ÉTAGE ESCALIER BÂTIMENT RÉSIDENCE NB. PIÈCES

Statut

 PROPRIÉTAIRE
 LOCATAIRE
 COLOCATAIRE
 HÉBERGÉ GRATUITEMENT
 NOM DU PROPRIÉTAIRE
 NOM DU COLOCATAIRE

VOUS AVEZ CHANGÉ D'ADRESSE EN 2024

DATE DU DÉMÉNAGEMENT / / 2 0 2 4

Adresse actuelle

N° RUE

CODE POSTAL COMMUNE

Appartement

N° ÉTAGE ESCALIER BÂTIMENT RÉSIDENCE NB. PIÈCES

ÉTAT CIVIL

DÉCLARANT 1

DÉCLARANT 2

Nom de naissance

THOMAS

Prénoms

THIBAUT

Date de naissance

06 02 1958 *Corrigez**Corrigez*

Lieu de naissance

92 ISSY LES MOULINEAUX

Corrigez

DÉPARTEMENT COMMUNE OU PAYS SI NÉ(E) À L'ÉTRANGER DÉPARTEMENT COMMUNE OU PAYS SI NÉ(E) À L'ÉTRANGER

Nom auquel vos courriers seront adressés

THOMAS

Corrigez

N° téléphone

/ *Corrigez*/ *Corrigez*

Mél

contact@thomas34.fr

Corrigez

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À SERIGNAN

Le 30/05/2024

Si vous souscrivez une déclaration d'impôt sur la fortune immobilière, cochez ►

Si vous déposez la déclaration au titre d'un mandat, apposez votre cachet et cochez ► 0TA

Accédez à votre espace particulier depuis votre smartphone ►

1 | TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS, RENTES Si un montant prérempli est inexact, rayez-le et indiquez le montant total exact dans la case blanche au-dessous

Traitements, salaires	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Traitements et salaires				
Corrigez si le montant est inexact	1AJ	1BJ	1CJ	1DJ
Revenus des salariés des particuliers employeurs				
Corrigez si le montant est inexact	1AA	1BA	1CA	1DA
Abattement forfaitaire Assistants maternels/familiaux. Journalistes	1GA	1HA	1IA	1JA
Heures supplémentaires et jours RTT exonérés				
Corrigez si le montant est inexact	1GH	1HH	1IH	1JH
Pourboires exonérés	1PB	1PC	1PD	1PE
Prime de partage de la valeur exonérée				
Corrigez si le montant est inexact	1AD	1BD	1CD	1DD
En cas de majoration du seuil d'exonération	1AV <input type="checkbox"/> COCHEZ	1BV <input type="checkbox"/> COCHEZ	1CV <input type="checkbox"/> COCHEZ	1DV <input type="checkbox"/> COCHEZ
Revenus des associés et gérants article 62 du CGI	1GB	1HB	1IB	1JB
Droits d'auteur, fonctionnaires chercheurs	1GF	1HF	1IF	1JF
Autres revenus imposables Chômage, préretraite				
Corrigez si le montant est inexact	1AP	1BP	1CP	1DP
Salaires perçus par les non-résidents et salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AF	1BF	1CF	1DF
Autres salaires imposables de source étrangère				
Corrigez si le montant est inexact	1AG	1BG	1CG	1DG
Frais réels	1AK	1BK	1CK	1DK

Pensions, retraites, rentes	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Pensions, retraites et rentes				
Corrigez si le montant est inexact	1AS 23 563	1BS	1CS	1DS
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %	1AT	1BT	1CT	1DT
Pensions en capital des plans d'épargne retraite				
Corrigez si le montant est inexact	1AI	1BI	1CI	1DI
Pensions d'invalidité				
Corrigez si le montant est inexact	1AZ	1BZ	1CZ	1DZ
Pensions alimentaires perçues	1AO	1BO	1CO	1DO
Pensions perçues par les non-résidents et pensions de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AL	1BL	1CL	1DL
Autres pensions imposables de source étrangère	1AM	1BM	1CM	1DM

Rentes viagères à titre onéreux

Montant perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance	moins de 50 ans	de 50 à 59 ans	de 60 à 69 ans	à partir de 70 ans
Rentes perçues				
Corrigez si le montant est inexact	1AW	1BW	1CW	1DW
Rentes perçues par les non-résidents et rentes de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AR	1BR	1CR	1DR

2 | REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS Si un montant prérempli est inexact, rayez-le et indiquez le montant total exact dans la case blanche.

Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de 8 ans et plus				
- versements effectués avant le 27.9.2017	• produits soumis au prélèvement libératoire			2DH
	• autres produits			2CH
- produits des versements effectués à compter du 27.9.2017 : total perçu à répartir lignes 2VV et 2WW				2UU
• produits imposables à 7,5 % correspondant aux primes n'excédant pas 150 000 €				2VV
• produits imposables à 12,8 % correspondant aux primes excédant 150 000 €				2WW
Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de moins de 8 ans				
- versements effectués avant le 27.9.2017	• produits soumis au prélèvement libératoire			2XX
	• autres produits			2YY
- produits des versements effectués à compter du 27.9.2017				2ZZ
Revenus des actions et parts Abattement de 40 % si option barème			4 395	2DC
Dividendes imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME				2FU
Autres revenus distribués et assimilés				2TS
Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe			615	2TR
Intérêts des prêts participatifs et des minibons				2TT
Intérêts imposables des obligations remboursables en actions détenues dans le PEA-PME				2TQ
Produits des plans d'épargne retraite - sortie en capital				2TZ
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible				2CG
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible si option barème			5 010	2BH
Autres revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible				2DF
Revenus déjà soumis au seul prélèvement de solidarité de 7,5%				2DG
Revenus soumis au seul prélèvement de solidarité à soumettre à la CSG et à la CRDS				2DI
Frais et charges déductibles si option barème				2CA
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères			616	2AB
Prélèvement forfaitaire non libératoire déjà versé			642	2CK
Autres revenus soumis à un prélèvement ou une retenue libératoire				2EE

Vous optez pour l'imposition au barème de vos revenus de capitaux mobiliers et gains de cession de valeurs mobilières 20P COCHEZ
 La case 20P est précochée car vous aviez opté, l'an dernier, pour l'imposition au barème de vos revenus de capitaux mobiliers. Si vous ne modifiez rien, cette option sera reconduite automatiquement. Si vous ne souhaitez pas opter pour l'imposition au barème cette année, vous devez cocher.



4 | REVENUS FONCIERS *Revenus des locations non meublées*

Micro foncier : recettes brutes sans abattement n'excédant pas 15 000 € 4BE _____
 - dont recettes de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français..... 4BK _____
 Nom du locataire et adresse :

Régime réel *Report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044*

Revenus fonciers imposables..... 4BA **129 534**
 - dont revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français..... 4BL _____
 Déficit imputable : sur les revenus fonciers..... 4BB _____ sur le revenu global..... 4BC _____
 Déficits antérieurs non encore imputés..... 4BD _____
 Vous ne percevez plus de revenus fonciers en 2024 4BN Vous souscrivez une déclaration n° 2044 spéciale..... 4BZ

6 | CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible connue, calculée sur les revenus du patrimoine. *Si ce montant est inexact, corrigez case 6DE* **11 282** 6DE _____
 Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs 6EL 1ER ENFANT 6EM 2E ENFANT
 Autres pensions alimentaires versées (*enfants mineurs, ascendants, ...*)..... 6GU _____
 Nom et adresse des bénéficiaires

Épargne retraite

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERS. À CHARGE
Cotisations sur les nouveaux plans d'épargne retraite (PER) <i>déductibles du revenu global</i>	6NS _____	6NT _____	6NU _____
Cotisations PERP, PRÉFON, COREM, CGOS et assimilées.....	6RS _____	6RT _____	6RU _____
Plafond de déduction <i>pour information</i>	16 394		
<i>Corrigez si le montant est inexact</i>	6PS _____	6PT _____	6PU _____
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint.....	6QR <input checked="" type="checkbox"/>	Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2023.....	6QW <input checked="" type="checkbox"/>
Cotisations sur les nouveaux PER déduites des BIC, BNC, BA, rémun. art. 62 du CGI.....	6OS _____	6OT _____	6OU _____
Autres cotisations déduites des BIC, BNC, BA, rémun. art. 62 ou salaires.....	6QS _____	6QT _____	6QU _____

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Dons versés à des organismes établis en France

Dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (*maximum 1 000 €*)..... 7UD _____
 Dons versés du 15.9 au 31.12.2023 pour la sauvegarde du patrimoine religieux (*maximum 100 €*) 7UJ _____
 Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général, aux associations d'utilité publique, aux candidats aux élections..... 7UF _____

Services à la personne, emploi à domicile

Dépenses d'emploi à domicile *Si ce montant est inexact, corrigez case 7DB* **1 050** 7DB _____
Vous devez détailler en page 1 de la 2042 RICi le montant correspondant à chaque type de dépenses d'emploi à domicile
 Aides perçues pour l'emploi à domicile (APA, PCH, CESU préfinancé...) *Si ce montant est inexact, corrigez case 7DR*..... 7DR _____
 Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65 ans, pour lesquels vous avez engagé des dépenses..... 7DL _____
 Vous avez employé directement pour la première fois en 2023 un salarié à domicile..... 7DQ
 Vous (*ou votre conjoint ou une personne à charge*) avez la carte d'invalidité ou la carte mobilité inclusion, mention "invalidité"..... 7DG

Autres réductions/crédits d'impôt ? Reportez-vous au formulaire n° 2042 RICi.

8 | PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE ET DIVERS

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1er PERS. À CHARGE	2e PERS. À CHARGE
Prélèvement à la source déjà payé :				
- retenue à la source sur les salaires et pensions.....				
<i>Corrigez si le montant est inexact</i>	8HV 6 960	8IV _____	8JV _____	8KV _____
- acomptes d'impôt sur le revenu.....	8HW 46 752	8IW _____	8JW _____	8KW _____
- acomptes de prélèvements sociaux.....	8HX 26 836	8IX _____	8JX _____	8KX _____
Remboursement de trop-prélevé déjà obtenu :				
- impôt sur le revenu.....	8HY _____	8IY _____	8JY _____	8KY _____
- prélèvements sociaux.....	8HZ _____	8IZ _____	8JZ _____	8KZ _____
Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français.....				8TK _____
Non-résidents : retenue à la source en France <i>Joignez l'annexe n° 2041 E. Si ce montant est inexact, corrigez case 8TA</i>				8TA _____
Plus-values en report d'imposition non expiré <i>Si ce montant est inexact, corrigez case 8UT</i>				8UT _____
Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif <i>Conv. internationales, org. internationaux, missions diplomatiques ou consulaires</i>				8FV <input checked="" type="checkbox"/>
Contrats de capitalisation ou d'assurance-vie souscrits à l'étranger <i>Joignez la déclaration n° 3916-3916 bis</i>				8TT <input checked="" type="checkbox"/>
Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger <i>Joignez la déclaration n° 3916 – 3916 bis</i>				8UU <input checked="" type="checkbox"/>

INFORMATIONS CONNUES DE L'ADMINISTRATION



REVENUS 2023 COMPLÉMENTAIRE

23

Liberté
Égalité
FraternitéDIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Nom THOMAS

Prénom THIBAUT

Adresse 9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

1 I SALAIRES, GAINS D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2		
Rabais excédentaire sur options sur titres.....	1TP <input type="text"/>	1UP <input type="text"/>		
Gains de levée d'options attribuées à compter du 28.9.2012 ; gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées à compter du 28.9.2012 sur décision prise au plus tard le 7.8.2015 ; gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées sur décision prise à compter du 31.12.2016 pour leur fraction excédant 300 000 €.....	1TT <input type="text"/>	1UT <input type="text"/>		
Gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées sur décision prise du 8.8.2015 au 30.12.2016 ; gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées sur décision prise à compter du 31.12.2016 pour leur fraction n'excédant pas 300 000 €				
- gain imposable <i>Après abattement</i>	1TZ <input type="text"/>			
- abattement pour durée de détention	1UZ <input type="text"/>			
- abattement de 50 %	1WZ <input type="text"/>			
- abattement fixe <i>Départ à la retraite d'un dirigeant de PME</i>	1VZ <input type="text"/>			
Gains et distributions provenant de parts ou actions de <i>carried-interest</i>	1NX <input type="text"/>	1OX <input type="text"/>		
Gains et distributions provenant de parts de <i>carried-interest</i> soumis à la contribution salariale de 30 %	1NY <input type="text"/>	1OY <input type="text"/>		
Agents généraux d'assurance <i>Option pour le régime fiscal des salariés</i>				
- Salariés imposables.....	1GG <input type="text"/>	1HG <input type="text"/>		
- Salariés exonérés.....	1AQ <input type="text"/>	1BQ <input type="text"/>		
Indemnités pour préjudice moral <i>Fraction supérieure à 1 million d'euros</i>	1PM <input type="text"/>	1QM <input type="text"/>		
Salariés impatriés : salaires et primes exonérés	1DY <input type="text"/>	1EY <input type="text"/>		
Sommes exonérées provenant du CET ou de jours de congé non pris, affectées à l'épargne retraite d'entreprise	1SM <input type="text"/>	1DN <input type="text"/>		
	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1RE PERS. À CHARGE	2E PERS. À CHARGE
En 2024 vous ne percevez plus de salaires déclarés lignes 1GB, 1GF, 1GG, 1AG :	1GK <input type="checkbox"/>	1GL <input type="checkbox"/>	1GP <input type="checkbox"/>	1GQ <input type="checkbox"/>
En 2024 vous ne percevez plus de pensions déclarées lignes 1AO, 1AM.....	1HK <input type="checkbox"/>	1HL <input type="checkbox"/>	1HP <input type="checkbox"/>	1HQ <input type="checkbox"/>

SALAIRES ET PENSIONS EXONÉRÉS RETENUS POUR LE CALCUL DU TAUX EFFECTIF

Salaires et pensions de source étrangère (exonérés selon la convention applicable), après déduction de l'impôt étranger.
Salaires des détachés à l'étranger (y compris marins pêcheurs) exonérés en application de l'article 81 A du code général des impôts.
N'indiquez pas ces revenus ligne 8T1

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1RE PERS. À CHARGE	2E PERS. À CHARGE
Salaires	1AC <input type="text"/>	1BC <input type="text"/>	1CC <input type="text"/>	1DC <input type="text"/>
Marins-pêcheurs <i>exerçant hors des eaux territoriales françaises</i>	1GE <input type="checkbox"/>	1HE <input type="checkbox"/>	1IE <input type="checkbox"/>	1JE <input type="checkbox"/>
Frais réels <i>joignez la liste détaillée sur papier libre</i>	1AE <input type="text"/>	1BE <input type="text"/>	1CE <input type="text"/>	1DE <input type="text"/>
Pensions de source étrangère.....	1AH <input type="text"/>	1BH <input type="text"/>	1CH <input type="text"/>	1DH <input type="text"/>
Pays de provenance des revenus de source étrangère	Déclarant 1 RSE <input type="text"/>	Déclarant 2 RSF <input type="text"/>	Personne à charge RSH <input type="text"/>	

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À SERIGNAN

Le 30/05/2024



2 I REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS

Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié 2GO

Déficits des années antérieures non encore déduits :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
2AA	<input type="text"/>	2AL <input type="text"/>	2AM <input type="text"/>	2AN <input type="text" value="241"/>	2AQ <input type="text"/>	2AR <input type="text"/>

Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50%) 2DM

Pertes nettes sur prêts participatifs et minibons non imputées à reporter sur l'année 2024, provenant de l'année :

	2019	2020	2021	2022	2023
2TU	<input type="text"/>	2TV <input type="text"/>	2TW <input type="text"/>	2TX <input type="text"/>	2TY <input type="text"/>

Gains de cession des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie

- gains attachés aux versements effectués avant le 27.9.2017 :

gains soumis au prélèvement libératoire 2VM

autres gains 2VN

- gains attachés aux versements effectués à compter du 27.9.2017 :

gains imposables à 7,5 % 2VO

gains imposables à 12,8 % 2VP

- moins-values de cession non imputées à reporter sur l'année 2024, provenant de l'année :

	2019	2020	2021	2022	2023
2VQ	<input type="text"/>	2VR <input type="text"/>	2VS <input type="text"/>	2VT <input type="text"/>	2VU <input type="text"/>

3 I PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS

Gains de cession de valeurs mobilières et assimilés :

- plus-value avant abattement 3VG

- abattement pour durée de détention de droit commun 3SG

Moins-value 2023 3VH

Plus-values bénéficiant de l'abattement pour durée de détention renforcé ou de l'abattement pour départ à la retraite des dirigeants de PME :

- plus-value avant abattement 3UA

- abattement pour durée de détention renforcé 3SL

abattement fixe 3VA

Gain sur retrait ou rachat du PEA ou du PEA-PME avant expiration de la 5e année 3VT

Profits sur instruments financiers taxables à 50 % 3PI

Cession de titres détenus à l'étranger par les impatriés :

plus-values exonérées (50 %) 3VQ

moins-values non imputables (50 %) 3VR

Produits et plus-values exonérés provenant de structures de capital-risque 3VC

Plus-values immobilières et plus-values de cession de droits sociaux réalisées par les non-résidents 3SE

Plus-values en report d'imposition Article 150-0 D bis du CGI :

- plus-values dont le report a expiré en 2023 plus-values imposables 3SB

- complément de prix perçu en 2023 3WE

Plus-values en report d'imposition Article 150-0 B ter du CGI :

- plus-values réalisées en 2023 : avant abattement 3WH

après abattement 3WG

- plus-values dont le report a expiré en 2023 :

• réalisées du 14.11.2012 au 31.12.2012 taxables à 24% 3WI

taxables à 19% 3WJ

• plus-values réalisées à compter du 1.1.2013 :

plus-values avant abattement réalisées de 2013 à 2016 3WN

réalisées à compter du 1.1.2017 3XN

plus-values imposables 3WP

impôt sur le revenu (IR) 3WR

contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR) 3WT

Plus-values de cession de titres d'OPC monétaires dont le report d'imposition a expiré en 2023 Article 150-0 B quater du CGI 3SZ

Cession d'actifs numériques Report de la déclaration n° 2086 : plus-value 3AN

moins-value 3BN

Option pour l'imposition au barème de vos plus-values de cessions d'actifs numériques 3CN COCHEZ

Gains de levée d'options sur titres et gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées avant le 28.9.2012 :

- gains taxables à : 18 % 3VD

30 % 3VI

41 % 3VF

- gains imposables sur option dans la catégorie des salaires déclarant 1 3VJ

déclarant 2 3VK

- gains sur options et actions gratuites attribuées à compter du 16.10.2007, soumis à la contribution salariale de 10% 3VN



Gains de cession de titres souscrits en exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) :

- activité exercée depuis au moins trois ans : BSPCE attribués

• avant le 1.1.2018..... 3SJ
• à compter du 1.1.2018 : gain avant abattement..... 3TJ abattement fixe *Départ à la retraite d'un dirigeant de PME*..... 3TK
- activité exercée depuis moins de trois ans : gains taxables à 30 %..... 3SK

Transfert du domicile fiscal hors de France *Report de la déclaration n° 2074-ETD "Exit Tax"*

- plus-values et créances dont l'imposition est en sursis de paiement :

• plus-values et créances soumises : aux prélèvements sociaux..... 3WM à l'IR (au barème ou à 12,8 %)..... 3WA
• plus-values art. 150-0 B ter du CGI : IR et CEHR..... 3TA
prélèvements sociaux 15,5 %..... 3XM prélèvements sociaux 17,2 %..... 3XA

- plus-values et créances dont l'imposition ne bénéficie pas du sursis de paiement

• plus-values et créances soumises : aux prélèvements sociaux..... 3WD à l'IR (au barème ou à 12,8 %)..... 3WB
• plus-values art. 150-0 B ter du CGI : IR et CEHR..... 3TB
prélèvements sociaux 15,5 %..... 3XD prélèvements sociaux 17,2 %..... 3YA

Plus-values nettes de cession d'immeubles ou de biens meubles déjà imposées à 19 %..... 3VZ

Plus-value exonérée au titre de la première cession d'un logement, autre que la résidence principale, sous condition de emploi..... 3VW

4 I REVENUS FONCIERS

Amortissement « Robien » ou « Borloo neuf » déduit des revenus fonciers 2023 (investissements réalisés en 2009)..... 4BY

Régime réel : revenus fonciers exonérés à soumettre au taux effectif..... 4EA

Micro foncier : recettes brutes exonérées à soumettre au taux effectif..... 4EB

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS

Montant total des revenus à imposer selon le système du quotient *n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration*..... ØXX

Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus.

6 I CHARGES ET IMPUTATIONS DIVERSES

Pensions alimentaires versées sur décision de justice définitive avant 2006 :

- à des enfants majeurs..... 6GI 6GJ
- à d'autres personnes..... 6GP

Nom et adresse des bénéficiaires

Déductions *prévues par les articles 156, II et 156 bis du code général des impôts*

- charges foncières des monuments historiques..... 6DG
- autres déductions..... 6DD

Nature des déductions

Frais d'accueil sous votre toit de personnes de plus de 75 ans dans le besoin..... Nombre 6EV Montant 6EU

Nom et adresse des bénéficiaires

Dépenses de grosses réparations effectuées par les nus-propriétaires. Report de dépenses des années antérieures :

	2013	2014	2015	2016	2017
6HN	<input type="text"/>	6HO <input type="text"/>	6HP <input type="text"/>	6HQ <input type="text"/>	6HR <input type="text"/>

Sommes à ajouter au revenu imposable..... 6GH

Déficits globaux des années antérieures non encore déduits :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
6FA	<input type="text"/>	6FB <input type="text"/>	6FC <input type="text"/>	6FD <input type="text"/>	6FE <input type="text"/>	6FL <input type="text"/>



8 I DIVERS

Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif *autres que les salaires et pensions* 8TI

Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt étranger :

- impôt payé à l'étranger sur revenus de capitaux mobiliers et plus-values 8VL

- impôt payé à l'étranger sur autres revenus 8VM DÉCLARANT 1 8WM DÉCLARANT 2 8UM PERS. À CHARGE

Vous ne relevez pas d'un régime obligatoire français d'assurance maladie *Revenus des lignes 1TT, 1UT* 8RP COCHEZ 8RQ COCHEZ

Non-résidents : revenus de sources française et étrangère retenus pour le calcul du taux moyen *Report de la déclaration n° 2041 TM* 8TM

Impôt en sursis de paiement en cas de transfert du domicile fiscal hors de France *Report de la déclaration n° 2041 GL ou n° 2074 ETS* 8TN

Reprises de réductions ou de crédits d'impôt 8TF

Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus :
vos revenus non passibles de l'impôt sur le revenu en France excèdent 50 % de vos revenus mondiaux au titre des années 2021 ou 2022 8TD COCHEZ

Revenus d'activité et de remplacement soumis aux contributions sociales

Revenus d'activité et de remplacement de source étrangère et salaire différé de l'héritier d'un exploitant agricole, imposables à la CRDS, à la CASA (certaines pensions et allocations de préretraite) et à la CSG au taux de :

- revenus non salariaux 9,2 % 8TQ

- salaires 9,2 % 8TR

- allocations de préretraite 9,2 % 8SC

- allocations de chômage 6,2 % 8SW 3,8 % 8SX

- indemnités journalières de maladie, maternité, accident du travail 6,2 % 8TW

- pensions de retraite et d'invalidité

• 8,3 % 8TV DÉCLARANT 1 8QV DÉCLARANT 2

• 6,6 % 8TH 8QH

• 3,8 % 8TX 8QX

- pensions en capital soumises à imposition forfaitaire 8,3 % 8SA 6,6 % 8SD 3,8 % 8SB

Revenus du patrimoine exonérés de CSG et de CRDS

Vous êtes affilié à un régime d'assurance maladie d'un État de l'Espace économique européen, du Royaume-Uni ou de la Suisse et vous n'êtes pas à la charge d'un régime obligatoire de sécurité sociale français 8SH COCHEZ DÉCLARANT 1 8SI COCHEZ DÉCLARANT 2

Remplissez les cases ci-dessous uniquement si vous êtes mariés ou pacsés et si un seul des deux conjoints remplit la condition ci-dessus.

Montant des revenus du patrimoine exonérés de CSG et de CRDS :

- revenus fonciers *après abattement si régime micro* 8RF

- rentes viagères à titre onéreux *montant net après abattement* 8RV

- revenus de capitaux mobiliers 8RC

- plus-values de cession de valeurs mobilières et gains assimilés 8RM





DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Nom THOMAS
Prénom THIBAUT
Adresse 9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Services à la personne, emploi à domicile

Si vous avez indiqué en case 7DB des dépenses d'emploi à domicile ou de services à la personne, vous devez indiquer ci-dessous le montant correspondant à chaque type de dépenses :

Garde d'enfants de moins de 3 ans et de moins de 18 ans handicapés à domicile	BDA	
Accompagnement des enfants de moins de 3 ans et de moins de 18 ans handicapés *	BDB	
Assistance et aide aux personnes âgées ou handicapées	BDC	
Conduite du véhicule personnel des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques *	BDD	
Accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques *	BDE	
Entretien de la maison et travaux ménagers	BDF	1 050
Petits travaux de jardinage (dépenses limitées à 5 000 € par an et par foyer)	BDG	
Travaux de petit bricolage (dépenses limitées à 500 € par an et par foyer)	BDH	
Garde d'enfants de 3 ans et plus à domicile	BDI	
Accompagnement des enfants de 3 ans et plus *	BDJ	
Soutien scolaire à domicile ou cours à domicile	BDK	
Soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes	BDL	
Préparation de repas à domicile	BDM	
Livraison de repas à domicile *	BDN	
Collecte et livraison à domicile de linge repassé *	BDO	
Livraison de courses à domicile *	BDP	
Assistance informatique et internet à domicile (dépenses limitées à 3 000 € par an et par foyer)	BDQ	
Soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes	BDR	
Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile	BDS	
Assistance administrative à domicile	BDT	
Téléassistance et visio assistance	BDU	
Interprète en langue des signes	BDV	
Conduite du véhicule des personnes en cas d'invalidité temporaire *	BDW	
Accompagnement des personnes présentant une invalidité temporaire *	BDX	
Assistance aux personnes ayant besoin d'une aide temporaire à leur domicile	BDY	
Coordination et délivrance des services à la personne	BDZ	
Accueil familial	BEA	

* Cette activité doit être comprise dans une offre globale de services à la personne

Cotisations syndicales des salariés et pensionnés *sauf option frais réels*

7AC	DÉCLARANT 1	7AE	DÉCLARANT 2	7AG	PERS. À CHARGE
-----	-------------	-----	-------------	-----	----------------

Nombre d'enfants à charge poursuivant leurs études

7EA	COLLÈGE	7EC	LYCÉE	7EF	ENS. SUPÉRIEUR
7EB		7ED		7EG	

Frais de garde des enfants de moins de 6 ans *nés à compter du 1.1.2017*

7GA	1ER ENFANT	7GB	2E ENFANT	7GC	3E ENFANT
7GE		7GF		7GG	

Nom et adresse des bénéficiaires

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À SERIGNAN Le 30/05/2024



Primes des contrats de rente-survie et d'épargne-handicap 7GZ

Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes 7CD 1RE PERSONNE 7CE 2E PERSONNE

Dépenses en faveur de l'aide aux personnes réalisées dans l'habitation principale

Équipements spécialement conçus pour l'accessibilité des logements aux personnes âgées ou handicapées 7WJ

Équipements permettant l'adaptation des logements à la perte d'autonomie ou au handicap 7WI

Travaux de prévention des risques technologiques et diagnostic préalable 7WL

Prestations compensatoires

Sommes versées en 2023 7WN

Sommes totales décidées par jugement en 2023 ou capital reconstitué 7WO

Capital fixé en substitution de rente 7WM

Report des sommes décidées en 2022 7WP

Dons

Dons et cotisations versés aux partis politiques 7UH

Dons versés à des organismes établis dans un État européen autre que la France :

- dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 1000 €) 7VA

- dons versés à d'autres organismes d'intérêt général 7VC

Report de l'excédent de dons des années antérieures

2018 2019 2020 2021 2022
7XS 7XT 7XU 7XW 7XY

Système de charge pour véhicules électriques

- dans l'habitation principale : 1er système 7ZQ 2nd système 7ZR

- dans la résidence secondaire : 1er système 7ZS 2nd système 7ZT

INVESTISSEMENTS LOCATIFS ET LOGEMENTS DONNÉS EN LOCATION À LOYER ABORDABLE AVEC CONVENTIONNEMENT ANAH (DISPOSITIF LOC'AVANTAGES)

Conventionnement avec L'ANAH

	Sans intermédiation locative	Avec intermédiation locative
Location intermédiaire <i>recettes brutes</i>	15 % 7BK <input type="text"/>	20 % 7BL <input type="text"/>
Location sociale <i>recettes brutes</i>	35 % 7BM <input type="text"/>	40 % 7BN <input type="text"/>
Location très sociale <i>recettes brutes</i>		65 % 7BO <input type="text"/>

Vous êtes fiscalement domicilié à l'étranger et vous avez donné en location à loyer abordable un logement avec conventionnement ANAH lorsque vous étiez domicilié en France 7AA COCHEZ



7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

INVESTISSEMENTS LOCATIFS PINEL

RÉDUCTION D'IMPÔT : ENGAGEMENT DE LOCATION INITIAL

PINEL + (logements situés dans un quartier prioritaire de la ville et respectant des critères de performance énergétique)

Investissements réalisés et achevés en 2023

– en métropole avec engagement de location de : 6 ans **7VD** 9 ans **7VE**
– outre-mer avec engagement de location de : 6 ans **7VF** 9 ans **7VG**

Investissements réalisés et achevés en 2023 ou réalisés antérieurement si achevés en 2023

À remplir uniquement la première année de demande de la réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.

Investissements réalisés en 2019

– en métropole avec engagement de location de : 6 ans **7QW** 9 ans **7QX**
– outre-mer avec engagement de location de : 6 ans **7QY** 9 ans **7QQ**

Investissements réalisés en 2020

– en métropole avec engagement de location de : 6 ans **7QA** 9 ans **7QB**
– outre-mer avec engagement de location de : 6 ans **7QC** 9 ans **7QD**

Investissements réalisés en 2021

– en métropole avec engagement de location de : 6 ans **7QI** 9 ans **7QJ**
– outre-mer avec engagement de location de : 6 ans **7QK** 9 ans **7QL**

Investissements réalisés en 2022

– en métropole avec engagement de location de : 6 ans **7QM** 9 ans **7QN**
– outre-mer avec engagement de location de : 6 ans **7QO** 9 ans **7QP**

Investissements réalisés en 2023

– en métropole avec engagement de location de : 6 ans **7QR** 9 ans **7QS**
– outre-mer avec engagement de location de : 6 ans **7QT** 9 ans **7QU**

Vous êtes fiscalement domicilié à l'étranger et vous avez réalisé un investissement Pinel à compter du 1.1.2019 lorsque vous étiez fiscalement domicilié en France.....

7QH COCHEZ

Reports concernant les investissements des années antérieures

À remplir à partir de la deuxième année d'application de la réduction d'impôt. Indiquez la fraction de réduction d'impôt à reporter

Investissements réalisés et achevés en 2015 ou réalisés antérieurement si achevés en 2015

– en métropole avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt..... **7CZ**
– outre-mer avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt..... **7EZ**

Investissements réalisés et achevés en 2016 ou réalisés antérieurement si achevés en 2016

– en métropole avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt..... **7RZ**
– outre-mer avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt..... **7TZ**

Investissements réalisés et achevés en 2017 ou réalisés antérieurement si achevés en 2017

– en métropole : avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt..... **7RB**
– outre-mer : avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt..... **7RD**

Investissements réalisés et achevés en 2018 ou réalisés antérieurement si achevés en 2018

– en métropole :
• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt..... **7RE**
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt..... **7RF**
– outre-mer :
• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt..... **7RG**
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt..... **7RH**

Investissements réalisés et achevés en 2019 ou réalisés antérieurement si achevés en 2019

– en métropole :
• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt..... **7JM**
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt..... **7KM**
– outre-mer :
• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt..... **7LM**
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt..... **7MM**



Investissements réalisés et achevés en 2020 ou réalisés antérieurement si achevés en 2020

- en métropole :
 - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt..... 7JN
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt..... 7JO
- outre-mer :
 - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt..... 7JP
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt..... 7JQ

Investissements réalisés et achevés en 2021 ou réalisés antérieurement si achevés en 2021

- en métropole :
 - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt..... 7JV
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt..... 7JW
- outre-mer :
 - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt..... 7JX
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt..... 7JY

Investissements réalisés et achevés en 2022 ou réalisés antérieurement si achevés en 2022

- en métropole :
 - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt..... 7JI
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt..... 7JJ
- outre-mer :
 - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt..... 7JK
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt..... 7JL

Vous êtes fiscalement domicilié à l'étranger et vous avez réalisé un investissement Pinel à compter du 1.1.2019 lorsque vous étiez fiscalement domicilié en France..... 7QH **COCHEZ**

COMPLÉMENT DE RÉDUCTION D'IMPÔT : PREMIÈRE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT DE LOCATION**Engagement de location prorogé en 2023**

À remplir uniquement la première année de demande du complément de réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.

Investissements réalisés du 1.9 au 31.12.2014 et achevés au 31.12.2014

- en métropole, après engagement de location initial de 9 ans..... 7WA
- outre-mer, après engagement de location initial de 9 ans..... 7WB

Investissements réalisés et achevés en 2016 ou réalisés antérieurement si achevés en 2016

- en métropole, après engagement de location initial de 6 ans..... 7RP
- outre-mer, après engagement de location initial de 6 ans..... 7RQ

Investissements réalisés et achevés en 2017 ou réalisés antérieurement si achevés en 2017

- en métropole, après engagement de location initial de 6 ans..... 7RR
- outre-mer, après engagement de location initial de 6 ans..... 7RS

Reports concernant la première prorogation de l'année 2021

À remplir la deuxième ou la troisième année d'application du complément de réduction d'impôt. Reportez 1/3 du complément de réduction d'impôt.

Investissements réalisés du 1.9 au 31.12.2014 et achevés au 31.12.2014

- en métropole, après engagement de location initial de 6 ans..... 7RI
- outre-mer, après engagement de location initial de 6 ans..... 7RJ

Investissements réalisés et achevés en 2015 ou réalisés antérieurement si achevés en 2015

- en métropole, après engagement de location initial de 6 ans..... 7UY
- outre-mer, après engagement de location initial de 6 ans..... 7UZ

Reports concernant la première prorogation de l'année 2022

À remplir la deuxième ou la troisième année d'application du complément de réduction d'impôt. Reportez 1/3 du complément de réduction d'impôt.

Investissements réalisés et achevés en 2015 ou réalisés antérieurement si achevés en 2015

- en métropole, après engagement de location initial de 6 ans..... 7PK
- outre-mer, après engagement de location initial de 6 ans..... 7PL

Investissements réalisés et achevés en 2016 ou réalisés antérieurement si achevés en 2016

- en métropole, après engagement de location initial de 6 ans..... 7PM
- outre-mer, après engagement de location initial de 6 ans..... 7PN



COMPLÉMENT DE RÉDUCTION D'IMPÔT : SECONDE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT DE LOCATION**Engagement de location prorogé en 2023***À remplir uniquement la première année de demande du complément de réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.***Investissements réalisés du 1.9 au 31.12.2014 et achevés en 2014**

– en métropole, après engagement de location initial de 6 ans 7RV

– outre-mer, après engagement de location initial de 6 ans 7RW

INVESTISSEMENTS LOCATIFS DENORMANDIE ANCIEN**Investissements pour lesquels l'achèvement des travaux (ou l'acquisition, pour un logement acquis après transformation ou amélioration) est intervenu en 2023***À remplir uniquement la première année de demande de la réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.*

Investissements réalisés en 2020

- en métropole avec engagement de location de : 6 ans 7NE 9 ans 7NF

- outre-mer avec engagement de location de : 6 ans 7NG 9 ans 7NH

Investissements réalisés en 2021

- en métropole avec engagement de location de : 6 ans 7NI 9 ans 7NJ

- outre-mer avec engagement de location de : 6 ans 7NK 9 ans 7NL

Investissements réalisés en 2022

- en métropole avec engagement de location de : 6 ans 7NM 9 ans 7NN

- outre-mer avec engagement de location de : 6 ans 7PF 9 ans 7PG

Investissements réalisés en 2023 (acquisition de logements ou de parts de SCPI dans un quartier prioritaire de la ville ou respectant les critères de performance énergétique)

- en métropole avec engagement de location de : 6 ans 7NO 9 ans 7NP

- outre-mer avec engagement de location de : 6 ans 7NQ 9 ans 7NR

Vous êtes fiscalement domicilié à l'étranger et vous avez réalisé un investissement Denormandie lorsque vous étiez fiscalement domicilié en France 7QF COCHEZ

Reports concernant les investissements des années antérieures*À remplir à partir de la deuxième année d'application de la réduction d'impôt. Indiquez la fraction de réduction d'impôt à reporter*

Investissements achevés en 2019

– en métropole :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JA
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JB

– outre-mer :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JC
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JD

Investissements achevés en 2020

– en métropole :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JR
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JS

– outre-mer :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JT
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JU

Investissements achevés en 2021

– en métropole :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7LG
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7LH

– outre-mer :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7LI
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7LJ

Investissements achevés en 2022

– en métropole :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JE
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JF

– outre-mer :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JG
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JH

Vous êtes fiscalement domicilié à l'étranger et vous avez réalisé un investissement Denormandie lorsque vous étiez fiscalement domicilié en France 7QF COCHEZ



INVESTISSEMENTS LOCATIFS DUFLOT

Reports concernant les investissements des années antérieures en métropole et outre-mer

Report de 1/9 de la réduction d'impôt. Investissements achevés en :

2015 7FR 2016 7FV 2017 7FW 2018 7FX

INVESTISSEMENTS LOCATIFS SCELLIER

RÉDUCTION D'IMPÔT : ENGAGEMENT DE LOCATION INITIAL

Reports concernant les investissements des années antérieures

Investissements achevés en 2017 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon :
reportez 1/9 de la réduction d'impôt

– Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 7RT
– Investissements réalisés en 2011 7RU

Investissements achevés en 2015 et 2016 : reportez 1/9 de la réduction d'impôt

	2015	2016
– Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon	7YT <input type="text"/>	7WT <input type="text"/>
– Investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon	7YU <input type="text"/>	7WU <input type="text"/>
– Investissements réalisés en 2010 en métropole et dans les DOM-COM ou réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon	7YV <input type="text"/>	7WV <input type="text"/>
– Investissements réalisés en 2009 ou réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 en métropole, et dans les DOM-COM	7YW <input type="text"/>	7WW <input type="text"/>

Report du solde de réduction d'impôt non imputé les années précédentes

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée les années précédentes faute d'un impôt sur le revenu suffisant. Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée.

– Investissements réalisés en 2009 et achevés de 2009 à 2015 ; réalisés en 2010 avec promesse d'achat avant le 1.1.2010 et achevés de 2010 à 2016.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2017 7LA 2018 7MS 2019 7MO 2020 7MA 2021 7MI 2022 7NS

– Investissements réalisés en 2010 et achevés de 2010 à 2016 ; réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés de 2011 à 2016.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2017 7LB 2018 7MT 2019 7MP 2020 7MB 2021 7MJ 2022 7NT

– Investissements réalisés en 2011 et achevés de 2011 à 2017 ; réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et achevés de 2012 à 2016

Report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2017 7LC 2018 7MU 2019 7MQ 2020 7MC 2021 7MK 2022 7NU

– Investissements réalisés en 2012 et achevés de 2012 à 2017 ; réalisés du 1.1 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 et achevés de 2013 à 2017.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2017 7LY 2018 7MV 2019 7MR 2020 7MD 2021 7ML 2022 7NV

COMPLÉMENT DE RÉDUCTION D'IMPÔT : PREMIÈRE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT DE LOCATION

Engagement de location prorogé en 2023

À remplir uniquement la première année de demande du complément de réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.

Investissements en métropole et dans les DOM-COM

Investissements achevés en 2013

– Investissements réalisés 2013
Investissement réalisé du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2012 7WC

– Investissements réalisés en 2012

Engagement de réalisation de l'investissement : en 2012 7WD en 2011 7WE

Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011 :

investissement réalisé : du 1.1 au 31.3.2012 7WF du 1.4 au 31.12.2012 7WG

– Investissements réalisés 2011

Engagement de réalisation de l'investissement : en 2011 7XH en 2010 7XI

Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010 :

investissement réalisé : du 1.1 au 31.3.2011 7XJ du 1.4 au 31.12.2011 7XK

Investissements réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 ou réalisés en 2009 7YY

Investissements réalisés en 2010 7YX

Investissements réalisés en 2009 7YZ



Investissements achevés en 2014

– Investissements réalisés 2013			
Investissement réalisé du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2012	7YB		
– Investissements réalisés en 2012			
Engagement de réalisation de l'investissement	en 2012 7YD		en 2011 7YF
Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011 :			
investissement réalisé	du 1.1 au 31.3.2012 7ZA		du 1.4 au 31.12.2012 7ZB
– Investissements réalisés 2011			
Engagement de réalisation de l'investissement	en 2011 7ZC		en 2010 7ZD
Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010 :			
investissement réalisé	du 1.1 au 31.3.2011 7ZE		du 1.4 au 31.12.2011 7ZF
Investissements réalisés en 2010			7ZG
– Investissements réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 ou réalisés en 2009			7ZH
Investissements réalisés en 2009			7ZN

Investissements en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

Investissements achevés en 2017

– Investissements réalisés en 2011 :			
Engagement de réalisation de l'investissement en 2011			7KJ
Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010 :			
investissement réalisé	du 1.1 au 31.3.2011 7KL		du 1.4 au 31.12.2011 7KN
– Investissements réalisés en 2012 :			
Engagement de réalisation de l'investissement en 2012			7KO
Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011 :			
investissement réalisé	du 1.1 au 31.3.2012 7KQ		du 1.4 au 31.12.2012 7KR
– Investissements réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement de réalisation en 2012			7KS

Reports concernant la première prorogation des années 2021 et 2022

À remplir la deuxième ou la troisième année d'application du complément de réduction d'impôt. Reportez 1/3 du complément de réduction d'impôt.

Prorogation en 2021

Investissements en métropole et dans les DOM-COM

– Investissements achevés en 2011			
• investissements réalisés en 2011			7QE
• investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et investissements réalisés en 2010			7PI
• investissements réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 et investissements réalisés en 2009			7PJ
– Investissements achevés en 2012			
• investissements réalisés en 2012			7AU
• investissements réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et investissements réalisés en 2011			7AB
• investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et investissements réalisés en 2010			7AD
• investissements réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 et investissements réalisés en 2009			7AF

Investissements en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

– Investissements achevés en 2015			
• investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010			7AH
• investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011			7AI
• investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012			7AP
– Investissements achevés en 2016			
• investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010			7AR
• investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011			7AS
• investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012			7AT

Prorogation en 2022

Investissements en métropole et dans les DOM-COM

– Investissements achevés en 2012			
• investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012			7AK
• investissements réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et investissements réalisés en 2011			7AL
• investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et investissements réalisés en 2010			7AM
• investissements réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 et investissements réalisés en 2009			7AN
– Investissements achevés en 2013			
• investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012			7AO
• investissements réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et investissements réalisés en 2011			7AV
• investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et investissements réalisés en 2010			7AW
• investissements réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 et investissements réalisés en 2009			7AX



Investissements en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

– Investissements achevés en 2016

- investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 7AY
- investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 7AZ
- investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 7BP

– Investissements achevés en 2017

- investissements réalisés en 2011 7BR
- investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 7BV

Report du solde de complément de réduction d'impôt non imputé les années précédentes

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée les années précédentes faute d'un impôt sur le revenu suffisant.

Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée

– Investissements réalisés en 2009 et achevés de 2009 à 2013; réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 et achevés de 2010 à 2013

report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2018 7YI 2019 7ZI 2020 7UU 2021 7RK 2022 7LK

– Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés de 2011 à 2017 ; réalisés en 2010 et achevés de 2010 à 2013

report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2017 7XP 2018 7YJ 2019 7ZJ 2020 7UV
2021 7RL 2022 7LL

– Investissements réalisés en 2011 et achevés de 2011 à 2017; réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et achevés de 2012 à 2017

report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2017 7XO 2018 7YK 2019 7ZK 2020 7UW
2021 7RM 2022 7LO

– Investissements réalisés en 2012 et achevés de 2012 à 2017 ; réalisés du 1.1 au 31.3.2013 et achevés de 2013 à 2017

report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2017 7XQ 2018 7YL 2019 7ZL 2020 7UX
2021 7RN 2022 7LP

COMPLÉMENT DE RÉDUCTION D'IMPÔT : SECONDE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT DE LOCATION

Engagement de location prorogé en 2023 après une première prorogation en 2020

À remplir uniquement la première année de demande du complément de réduction d'impôt au titre de la deuxième prorogation. Indiquez le montant de l'investissement

Investissements en métropole et dans les DOM-COM

– Investissements achevés en 2010

- Investissements réalisés et achevés en 2010 7HL
- Investissements réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 ou réalisés en 2009 7HM
- investissements réalisés en 2009 7HI

– Investissements achevés en 2011

- Investissements réalisés en 2011 :
 - engagement de réalisation de l'investissement : en 2011 7IR en 2010 7IS
- logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010 :
 - investissement réalisé : du 1.1 au 31.3.2011 7IT du 1.4 au 31.12.2011 7IU
- investissements réalisés en 2010 7GH
- investissements réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 7GI
- investissements réalisés en 2009 7GJ

Investissements en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

Investissements achevés en 2014

– Investissements réalisés en 2011 :

- engagement de réalisation de l'investissement : en 2011 7BA en 2010 7BB
- logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010 :
 - investissement réalisé : du 1.1 au 31.3.2011 7BC du 1.4 au 31.12.2011 7BD

– Investissements réalisés en 2012 :

- engagement de réalisation de l'investissement : en 2012 7BE en 2011 7BF
- logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011 :
 - investissement réalisé : du 1.1 au 31.3.2012 7BG du 1.4 au 31.12.2012 7BH

Investissements réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement de réalisation en 2012 7BJ



Investissements achevés en 2015

– Investissements réalisés en 2011 :

• engagement de réalisation de l'investissement : en 2011 7CB en 2010 7CC

• logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010 :

investissement réalisé : du 1.1 au 31.3.2011 7CF du 1.4 au 31.12.2011 7CG

– Investissements réalisés en 2012 :

• engagement de réalisation de l'investissement : en 2012 7CJ en 2011 7CK

• logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011 :

investissement réalisé : du 1.1 au 31.3.2012 7CL du 1.4 au 31.12.2012 7CM

Investissements réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement de réalisation en 2012 7CN

Reports concernant la seconde prorogation des années 2021 et 2022

À remplir la deuxième ou la troisième année d'application du complément de réduction d'impôt. Reportez 1/3 du complément de réduction d'impôt.

Prorogation en 2021

Investissements réalisés et achevés en 2009 en métropole et dans les DOM-COM 7ZM

Investissements achevés en 2012 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 7GS

Investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 7GU

Investissements réalisés en 2012 7GX

Investissements achevés en 2013 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 7WX

Investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 7WY

Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 7WZ

Prorogation en 2022

Investissements réalisés et achevés en 2009 en métropole et dans les DOM-COM 7DA

Investissements achevés en 2010 en métropole et dans les DOM-COM

Investissements réalisés en 2010 7DD

Investissements réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 ou réalisés en 2009 7DE

Investissements achevés en 2013 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 7DF

Investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 7DH

Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 7DJ

Investissements achevés en 2014 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 7DK

Investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 7DM

Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 7DN

Report du solde de complément de réduction d'impôt non imputé les années précédentes

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée les années précédentes faute d'un impôt sur le revenu suffisant.

Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée

– Investissements réalisés en 2009 et achevés en 2009 ou 2010 ; réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 et achevés en 2010
report du solde de réduction d'impôt de l'année : 2021 7HZ 2022 7IV

– Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés de 2011 à 2014 ; réalisés et achevés en 2010
report du solde de réduction d'impôt de l'année : 2019 7KD 2020 7PD 2021 7KU 2022 7IY

– Investissements réalisés en 2011 et achevés de 2011 à 2014 ; réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et achevés de 2011 à 2014
report du solde de réduction d'impôt de l'année : 2019 7KC 2020 7PC 2021 7KT 2022 7IX

– Investissements réalisés en 2012 et achevés de 2012 à 2014, réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 et achevés de 2013 à 2014
report du solde de réduction d'impôt de l'année : 2020 7PE 2021 7KV 2022 7IZ



INVESTISSEMENTS DESTINÉS À LA LOCATION MEUBLÉE NON PROFESSIONNELLE CENSI-BOUVARD

Investissements réalisés de 2017 à 2022 et achevés en 2023

Engagement de location à souscrire la première année au titre de laquelle la réduction d'impôt est demandée

Engagement de location en meublé à l'exploitant pendant une durée de 9 ans, à compter de la date de prise d'effet du bail :

cochez la case 7II COCHEZ

Adresse du logement ; nom de l'établissement dans lequel se situe le logement :

Type d'établissement :

- résidence pour personnes âgées ou handicapées 7IK COCHEZ

- résidence pour étudiants 7IL COCHEZ

Date d'achèvement du logement *pour les logements acquis en l'état futur d'achèvement*

ou date d'achèvement des travaux *pour les logements achevés depuis au moins quinze ans acquis en vue de leur réhabilitation* **2023**

Investissements réalisés en :

À remplir uniquement la première année de demande de la réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.

2017 2018 2019 2020 2021 2022
TOX TOY TPZ TMZ TMW TNN

Reports concernant les investissements des années antérieures

À remplir à partir de la deuxième année d'application de la réduction d'impôt. Reportez 1/9 de la réduction d'impôt.

Investissements achevés en 2022, réalisés de 2016 à 2022 7ST

Investissements achevés en 2021, réalisés de 2015 à 2021 7SS

Investissements achevés en 2020, réalisés de 2014 à 2020 7SM

Investissements achevés en 2019, réalisés de 2013 à 2019 7SP

Investissements achevés en 2018 :

réalisés de 2013 à 2018 7SN réalisés en 2012 7SO

Investissements achevés en 2017 :

réalisés de 2013 à 2017 7SA réalisés en 2012 7SB réalisés en 2011 7SC

Investissements achevés en :

	2015	2016
– réalisés de 2013 à 2016	7OK <input type="text"/>	7OP <input type="text"/>
– réalisés en 2012 ou réalisés en 2013 avec promesse d'achat en 2012	7OL <input type="text"/>	7OQ <input type="text"/>
– réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011	7OM <input type="text"/>	7OR <input type="text"/>
– réalisés en 2010 ou réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010	7ON <input type="text"/>	7OS <input type="text"/>
– réalisés en 2009 ou réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009	7OO <input type="text"/>	7OT <input type="text"/>

Report du solde de réduction d'impôt non imputé les années précédentes

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée les années précédentes faute d'un impôt sur le revenu suffisant.

Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée.

– Investissements réalisés en 2009 et achevés de 2009 à 2015 ; réalisés en 2010 avec engagement avant le 1.1.2010 et achevés de 2010 à 2016.

report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2017 7PU . 2018 7HO . 2019 7HT . 2020 7HD . 2021 7KE . 2022 7OA

– Investissements réalisés en 2010 et achevés de 2010 à 2016 ; réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés de 2011 à 2016.

report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2017 7PV . 2018 7HP . 2019 7HU . 2020 7HE . 2021 7KF . 2022 7OB

– Investissements réalisés en 2011 et achevés de 2011 à 2017 ; réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et achevés de 2012 à 2016.

report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2017 7PW . 2018 7HQ . 2019 7HV . 2020 7HF . 2021 7KG . 2022 7OC

– Investissements réalisés en 2012 et achevés de 2012 à 2018 ; réalisés en 2013 avec promesse d'achat en 2012 et achevés de 2013 à 2016.

report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2017 7PX . 2018 7HR . 2019 7HW . 2020 7HG . 2021 7KH . 2022 7OD

– Investissements réalisés et achevés de 2013 à 2022. Report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2017 7PY . 2018 7HS . 2019 7HX . 2020 7HH . 2021 7KI . 2022 7OE



TRAVAUX DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE MALRAUX

Dépenses payées en 2023

Demande de permis de construire ou déclaration de travaux déposée à compter du 1.1.2017 :

- dans un site patrimonial remarquable couvert par un PSMV approuvé, dans un quartier ancien dégradé ou dans un quartier du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) 7TX
- dans un site patrimonial remarquable non couvert par un PSMV approuvé 7TY

Report du solde de réduction d'impôt non encore imputé

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée faute d'un montant suffisant d'impôt sur le revenu.

Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée

Report du solde de réduction d'impôt de l'année : 2020 7KW 2021 7KZ 2022 7KY

AUTRES RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Travaux de prévention des risques technologiques dans les logements donnés en location *Report de la fiche 2041 GR*

Dépenses de travaux et de diagnostic préalable 7WR

Travaux de conservation ou de restauration d'objets classés monuments historiques 7NZ

Souscription au capital de SOFICA 30 % 7FN 36 % 7GN 48 % 7EN

Souscription au capital de petites et moyennes entreprises (PME), d'entreprises d'utilité sociale (ESUS) et de sociétés foncières solidaires (SFS)

- Versements 2023

- Versements PME et ESUS effectués du 1.1 au 11.3.2023 7CI
- Versements PME et ESUS effectués du 12.3 au 31.12.2023 7CH
- Versements SFS 7GW

- Report de versements des années antérieures

- Report de versements PME et ESUS 2019 7CV
- Report de versements PME et ESUS du 1.1 au 9.8.2020 7CX
- Report de versements PME et ESUS du 10.8 au 31.12.2020 7CS
- Report de versements PME et ESUS du 1.1 au 8.5.2021 7CT
- Report de versements PME et ESUS du 1.1 au 17.3.2022 7CU
- Report de versements PME et ESUS du 18.3 au 31.12.2022 7CW
- Report de versements PME du 9.5 au 31.12.2021 7CA
- Report de versements ESUS du 9.5 au 31.12.2021 7DC
- Report de versements SFS 2020 7BS
- Report de versements SFS 2021 7BT
- Report de versements SFS 2022 7BU

- Report de réduction d'impôt au titre du plafonnement global

- Report de réduction d'impôt SFS et ESUS de l'année 2021 7EK
- Autres reports de réduction d'impôt des années :

..... 2018 7CY 2019 7DY 2020 7EY 2021 7FY 2022 7GY

Souscription de parts de fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI)

- versements effectués du 1.1 au 11.3.2023 7GQ
- versements effectués du 12.3 au 31.12.2023 7GR

Souscription de parts de fonds d'investissement de proximité (FIP)

- versements effectués du 1.1 au 11.3.2023 7FQ
- versements effectués du 12.3 au 31.12.2023 7FT

Souscription de parts de FIP investis en Corse 7FM

Souscription de parts de FIP investis outre-mer 7FL

Souscription au capital d'entreprises de presse 30 % 7MX 50 % 7MY

Cotisations pour la défense des forêts contre l'incendie 7UC

Intérêts d'emprunt pour reprise de société 7FH

Intérêts pour paiement différé accordé aux agriculteurs 7UM



Investissements forestiers

– Dépenses réalisées en 2023 :

Acquisition 7UN Assurance 7UL

Travaux forestiers : Travaux 7UP Travaux consécutifs à un sinistre 7UT

– Report des dépenses de travaux des années antérieures :

	Hors sinistre	Après sinistre
2015		7TM <input type="text"/>
avec adhésion à une organisation de producteurs		7TO <input type="text"/>
2016		7TP <input type="text"/>
avec adhésion à une organisation de producteurs		7TQ <input type="text"/>
2017		7TR <input type="text"/>
avec adhésion à une organisation de producteurs		7TS <input type="text"/>
2018		7TT <input type="text"/>
avec adhésion à une organisation de producteurs		7TU <input type="text"/>
2019	7VH <input type="text"/>	7TV <input type="text"/>
avec adhésion à une organisation de producteurs	7VI <input type="text"/>	7TW <input type="text"/>
2020	7VM <input type="text"/>	7TA <input type="text"/>
avec adhésion à une organisation de producteurs	7VN <input type="text"/>	7TB <input type="text"/>
2021	7VQ <input type="text"/>	7TE <input type="text"/>
avec adhésion à une organisation de producteurs	7VR <input type="text"/>	7TF <input type="text"/>
2022	7VS <input type="text"/>	7TH <input type="text"/>
avec adhésion à une organisation de producteurs	7VU <input type="text"/>	7TI <input type="text"/>



Déclaration des revenus fonciers 2023

Pour remplir cette déclaration qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative. Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

100 ————— Votre état civil et votre adresse —————

Nom et prénoms	M THOMAS THIBAUT
Adresse complète du domicile	9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN 34410 SERIGNAN

110 — Vos parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) — non passibles de l'impôt sur les sociétés

Propriétés rurales et urbaines

Dispositifs spécifiques

(cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation et indiquez le taux applicable pour la déduction spécifique "Conventionnement Anah")

Conventionnement Anah

	Borloo ancien	Cosse	Taux de déduction applicable	Nom et adresse des sociétés
Immeuble 1 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	SCI MICHEL THOMAS 67 BD EXELMANS 75016 PARIS
Immeuble 2 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 3 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 4 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 5 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 6 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	

N'inscrivez pas les centimes

	Immeuble 1 *	Immeuble 2 *	Immeuble 3 *	Immeuble 4 *	Immeuble 5 *	Immeuble 6 *		
111 Revenus bruts	155 179						A	155 179
112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt)	25 645						B	25 645
112 bis En cas d'option : dont dépenses de travaux de rénovation énergétique permettant à un bien de passer d'une classe énergétique E, F ou G à une classe A, B, C ou D							J	
113 Intérêts d'emprunt							C	
114 Bénéfice (+) ou déficit (-) lignes 111 - 112 - 113	129 534						D	129 534

115 Total de chaque ligne, à reporter page 4

* ou groupe d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition.

120 ————— Votre signature —————

Datez et signez ci-contre

Le: 30/05/2024



200 Caractéristiques des propriétés (cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation et indiquez le taux applicable pour la déduction spécifique "Conventionnement")

Dispositifs spécifiques

Conventionnement ANAH

	Borloo ancien	Cosse	Taux de déduction applicable	Nom et prénom du locataire
Immeuble 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	

Immeuble 1
 Nombre de locaux
Immeuble 2
 Nombre de locaux
Immeuble 3
 Nombre de locaux

210 Recettes

Immeubles donnés en location

N'inscrivez pas les centimes

211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Immeubles dont vous vous réservez la jouissance			
214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
215 Total des recettes : lignes 211 à 214	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

220 Frais et charges

221 Frais d'administration et de gestion (Rémunérations des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers ; frais de procédure)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
222 Autres frais de gestion : 20 € par local	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
223 Primes d'assurance	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
224 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration et en cas d'option, hors dépenses de travaux de rénovation énergétique reportées ligne ci-dessous (remplir la rubrique 400)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
224 bis En cas d'option : dépenses de travaux de rénovation énergétique permettant à un bien de passer d'une classe énergétique E, F ou G à une classe A, B, C ou D (remplir la rubrique 400)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
226 Indemnités d'éviction, frais de relogement	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
227 Taxes foncières, taxes annexes de 2023 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Régimes particuliers			
228 Déductions spécifiques (sous certaines conditions : voir notice) 15 %, 30 %, 40 %, 45 %, 50 %, 60 %, 70 % ou 85 % de la ligne 215	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Immeubles en copropriété (uniquement pour les propriétaires bailleurs)			
229 Provisions pour charges payées en 2023	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
230 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2022	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
240 Total des frais et charges : lignes 221 à 229 – ligne 230	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
250 Intérêts d'emprunt (remplir également la rubrique 410)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
260 Revenus fonciers taxables			
261 Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
263 Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>



Anah*)

Date d'acquisition de l'immeuble

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

Form for date of acquisition with horizontal dotted lines.

Form for address with horizontal dotted lines.

Immeuble 4
Nombre de locaux

Input box for Immeuble 4

Immeuble 5
Nombre de locaux

Input box for Immeuble 5

Immeuble 6
Nombre de locaux

Input box for Immeuble 6

Immeuble 7
Nombre de locaux

Input box for Immeuble 7

Immeuble 8
Nombre de locaux

Input box for Immeuble 8

N'inscrivez pas les centimes

Total des lignes à reporter page 4

211
212
213

214
215

E

Input box for total of lines 211-215

221
222
223

224
224 bis

225
226
227

228

229
230

240

250

K

Input box for total of lines 221-224 bis

F

Input box for total of lines 240-250

G

Input box for total of lines 250-263

261
262
263

H

Input box for total of lines 261-263

I



Descriptif des frais

400 Paiement des travaux

N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement	Montant
.....
.....

410 Intérêts d'emprunt

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés
.....
.....

Calcul du résultat foncier, répartition du déficit

420 Résultat : Bénéfice ou déficit total : case D + case I 129 534 € En cas de bénéfice, À reporter case 4BA de votre déclaration n° 2042

Continuez les calculs ci-dessous (lignes 430 à 442) uniquement en cas de déficit

430 Déficit de l'année : calcul de répartition

431 Total des revenus bruts : case A + case E + case H €
432 Total des intérêts d'emprunts : case C + case G €
433 Total des autres frais et charges : case B + case F €
434 Dont dépenses de travaux de rénovation énergétique : case J + case K €

435 Si la ligne 432 est supérieure à la ligne 431

436 Report de la ligne 433 dans la limite de 10 700 €⁽¹⁾ + ligne 434) avec un maximum de 21 400 € À reporter case 4BC de votre déclaration n° 2042

437 Report de la ligne 433 pour son montant supérieur à la ligne 436 €

438 Report de la différence : ligne 432 - ligne 431 €

439 Total : ligne 437 + ligne 438 € À reporter case 4BB de votre déclaration n° 2042

440 Si la ligne 432 est inférieure ou égale à la ligne 431

441 Report de la ligne 420 dans la limite de 10 700 €⁽¹⁾ + ligne 434) avec un maximum de 21 400 € À reporter case 4BC de votre déclaration n° 2042

442 Report de la ligne 420 pour son montant supérieur à la ligne 441 € À reporter case 4BB de votre déclaration n° 2042

(1) ou 15 300 € si le résultat d'au moins un des immeubles relevant du dispositif de déduction spécifique « Cosse » dans le cadre d'une convention conclue avec l'Anah est déficitaire (voir paragraphe 228 de la notice)

450 Déficits antérieurs restant à imputer

Reportez colonne A, pour chaque année concernée, la part des déficits non encore imputés sur vos revenus fonciers antérieurs

Années	Déficits rural et urbain non imputés au 31/12/2022	Si vous avez déclaré un bénéfice en ligne 420,* imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens	Déficits restant à reporter au 31/12/2023
	(Colonne A)	(Colonne B)	(Colonne C = A - B)
2013 € €	XXXXXXXXXXXX
2014 € € €
2015 € € €
2016 € € €
2017 € € €
2018 € € €
2019 € € €
2020 € € €
2021 € € €
2022 € € €
2023	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX €

451 Montant total des déficits antérieurs non encore imputés au 31 décembre 2022 € À reporter case 4BD de votre déclaration n° 2042

* (et/ou un revenu foncier exceptionnel ou différé déclaré en ligne 0XX de votre déclaration de revenus n° 2042 C)

460 Vente ou abandon de la location d'un immeuble

En cas de vente ou de cessation de la location, en 2023, d'un immeuble (ou de cession de parts de sociétés immobilières) ayant donné lieu à un déficit imputable sur votre revenu global au cours de l'une des années 2020, 2021 ou 2022, indiquez les renseignements suivants :

Adresse de l'immeuble (ou dénomination et adresse de la société)	Date de l'événement
.....
.....
.....
.....



REVENUS 2023 IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE 2024

24



eic
L'EXPERTISE
INNOVANTE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Nom	THOMAS
Prénom	THIBAUT
Adresse	9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN 34410 SERIGNAN

SITUATIONS PARTICULIÈRES

En cas de concubinage, cochez la case..... **9GL**

Nom et prénom du concubin.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom de naissance.....	<input type="text"/>	
Date et lieu de naissance.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Numéro fiscal du concubin.....	<input type="text"/>	

En cas de mariage ou de Pacs en 2023, si vous avez opté pour la déclaration séparée de vos revenus 2023, cochez la case..... **9GM**

Nom et prénom du conjoint.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom de naissance.....	<input type="text"/>	
Date et lieu de naissance.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Numéro fiscal du conjoint.....	<input type="text"/>	

En cas de dépôt d'une déclaration n° 2042-IFI avec une déclaration allégée 2042 IFI-COV sans revenu, cochez la case..... **9GN**

IDENTIFICATION DES ENFANTS MINEURS

Identité des enfants mineurs dont vous-même, ou votre conjoint, partenaire lié(e) par un Pacs ou concubin(e), êtes l'administrateur légal.

Nom, prénom.....	<input type="text"/>	Nom, prénom.....	<input type="text"/>
Date de naissance.....	<input type="text"/>	Date de naissance.....	<input type="text"/>
Nom, prénom.....	<input type="text"/>	Nom, prénom.....	<input type="text"/>
Date de naissance.....	<input type="text"/>	Date de naissance.....	<input type="text"/>
Nom, prénom.....	<input type="text"/>	Nom, prénom.....	<input type="text"/>
Date de naissance.....	<input type="text"/>	Date de naissance.....	<input type="text"/>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS (le cas échéant : conjoint(e), partenaire de pacs, concubin(e))

À **SERIGNAN** Le **30/05/2024**



VOTRE PATRIMOINE NET IMPOSABLE AU 1.1.2024 EST SUPÉRIEUR À 1 300 000 €

Détaillez votre actif et votre passif ci-dessous et remplissez les annexes pages 3 à 12. Le cas échéant, joignez également après les avoir complétées, les annexes complémentaires disponibles sur impots.gouv.fr

BIENS AFFECTÉS À L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET EXONÉRÉS^(annexe 1)

Vous avez rempli et déposé l'annexe 1, cochez la case9BZ

BIENS DÉTENUS DIRECTEMENT ^(annexe 2)

IMMEUBLES BÂTIS

Résidence principale (après abattement)9AA
Autres immeubles bâtis9AB

IMMEUBLES NON BÂTIS, PARTS DE GROUPEMENTS FORESTIERS OU FONCIERS

Bois, forêts et parts de groupements forestiers exonérés partiellement (avant exonération)9AC

Vous demandez pour la première fois à bénéficier de l'exonération partielle pour vos bois, forêts ou parts de groupements forestiers, cochez la case9AE

Biens ruraux loués à long terme exonérés partiellement (avant exonération)9AD
Parts de Groupements Fonciers Agricoles et de Groupements Agricoles Fonciers exonérés partiellement (avant exonération)9BA
Autres biens non bâtis9BB

BIENS DÉTENUS INDIRECTEMENT ^(annexe 3)

Fraction de la valeur des parts ou actions représentative des **immeubles** (y compris détention via l'unité de compte d'une assurance-vie rachetable ou d'un contrat de capitalisation)9CA

PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS APRÈS APPLICATION ÉVENTUELLE DU PLAFONNEMENT DES DETTES ^(annexe 4)

Dettes afférentes aux travaux réalisés9GF
Autres dettes dont IFI théorique9GH

VERSEMENTS OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT

- Dons à des organismes d'intérêt général établis en France9NC
- Dons à des organismes d'intérêt général établis dans un autre État européen9NG

PLAFONNEMENT ^(annexe 5)

Impôts dus au titre des revenus et produits 20239PR

N'ajoutez-pas le montant de l'IFI 2024 : il est automatiquement inclus dans le calcul de votre plafonnement

Revenus et produits de l'année 2023 *en cas de montant négatif, inscrivez « 0 »*9PX

IMPÔTS PAYÉS À L'ÉTRANGER DONT LES CARACTÉRISTIQUES SONT SIMILAIRES À CELLES DE L'IFI ^(annexe 6)9RS

